Informations de base

2008/0021(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Bateaux de navigation intérieure: reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité. Codification Modification 2013/0302(COD) **Subject** 3.20.04 Transport fluvial	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	JURI Affaires juridiques	GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna (PSE)	19/12/2007

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Agriculture et pêche	2956	2009-07-13

Commission européenne	**DG de la Commission**	**Commissaire**
	Service juridique	BARROSO José Manuel

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
30/01/2008	Publication de la proposition législative	COM(2008)0037	Résumé
19/02/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
29/05/2008	Vote en commission,1ère lecture		Résumé
09/06/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0238/2008	
17/06/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0269/2008	Résumé
17/06/2008	Résultat du vote au parlement		
13/07/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
16/09/2009	Signature de l'acte final		
16/09/2009	Fin de la procédure au Parlement		

02/10/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2008/0021(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification 2013/0302(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 071
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/58896

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0238/2008	09/06/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0269/2008	17/06/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03630/2009/LEX	16/09/2009	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2008)0037	30/01/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0492/2008	12/03/2008	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	

Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2009/0100 JO L 259 02.10.2009, p. 0008	Résumé

Bateaux de navigation intérieure: reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité. Codification

2008/0021(COD) - 30/01/2008 - Document de base législatif

OBJECTIF : codification de la directive 76/135/CEE sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure.

ACTE PROPOSÉ : Directive du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification de la directive 76/135/CEE du Conseil, du 20 janvier 1976, sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure.

La nouvelle directive se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Bateaux de navigation intérieure: reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité. Codification

2008/0021(COD) - 17/06/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 639 voix pour, 10 voix contre et 10 abstentions, en 1ère lecture de la procédure de codécision, une résolution législative approuvant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure (version codifiée).

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par Mme Lidia Joanna **GERINGER de OEDENBERG** (PSE, PL), au nom de la commission des affaires juridiques.

La proposition a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement, du Conseil et de la Commission.

Bateaux de navigation intérieure: reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité. Codification

2008/0021(COD) - 16/09/2009 - Acte final

OBJECTIF : codification de la directive 76/135/CEE sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure.

ACTE LÉGISLATIF : Directive 2009/100/CE du Parlement européen et du Conseil sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure (version codifiée).

CONTENU : l'objet de la présente directive est de codifier la directive 76/135/CEE du Conseil, du 20 janvier 1976, sur la reconnaissance réciproque des attestations de navigabilité délivrées pour les bateaux de la navigation intérieure.

La nouvelle directive se substitue aux divers actes qui y sont incorporés ; elle en préserve totalement la substance et se borne à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 22/10/2009.